



Plan de Rénovation
Énergétique de l'Habitat

Le lancement de la phase opérationnelle
dans le Cantal

DOSSIER DE PRESSE

Aurillac, le 18 octobre 2013



CONTACTS DE PRESSE :
Direction Départementale des Territoires du Cantal
Service Habitat Construction
Unité Habitat Logement
04 63 27 67 00



SOMMAIRE

- 1) Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)
- 2) Le contexte et les enjeux pour le Cantal
- 3) Le dispositif dans le Cantal
- 4) Des aides financières adaptées et des exemples de financement
- 5) Les acteurs du PREH
- 6) Les informations complémentaires disponibles



1) Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat : « J'éco-rénove, j'économise » a pour ambition d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement et de les aider dans leurs démarches. Ce plan présente un objectif national ambitieux : rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017 (contre 150 000 aujourd'hui), et diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020. Cela concerne la rénovation du parc de logements privés et du parc public (HLM).

Le **triple enjeu** de la rénovation énergétique :

- écologique : réduire les consommations d'énergie pour lutter contre dérèglement climatique ;
- social : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges qui pèsent sur les ménages ;
- économique : soutenir le développement de la filière rénovation énergétique, et plus généralement l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois non délocalisables. Ce plan constitue l'un des axes prioritaires de la transition énergétique et va permettre de protéger le pouvoir d'achat des ménages et de soutenir la compétitivité des entreprises, l'innovation et l'activité économique

Le plan repose sur **deux principaux leviers** :

- 1/ un dispositif public d'orientation, d'information et de conseil des particuliers, via :
 - un numéro de téléphone unique national : n° AZUR 0810 140 240 (prix d'un appel local) + un site internet national dédié : renovation-info-service.gouv.fr, pour orienter les ménages vers un point de conseil adapté à leur situation et au plus près de chez eux,
 - un réseau de proximité de Points Rénovation Info Services (PRIS)
- 2/ des aides aux particuliers pour financer la rénovation énergétique de leur logement

Autre enjeu du PREH, **la professionnalisation de la filière et la montée en compétence des entreprises et des artisans**, de façon à garantir que les travaux de rénovation qui seront faits soient de qualité et permettent de réaliser les économies d'énergie attendues. Outre le développement d'une offre de formations qui doit permettre de former en France 11 000 personnes en 2013 aux économies d'énergie, un deuxième volet, concernant l'éco-conditionnalité des aides publiques sera mis en place : à compter du 1^{er} juillet 2014, l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le crédit d'impôt développement durable (CIDD) seront conditionnés au recours à des entreprises « Reconnues Grenelle de l'Environnement » (RGE), c'est-à-dire à des professionnels qui auront suivi des formations spécifiques



2) Le contexte et les enjeux pour le Cantal

a) Les principales caractéristiques du logement dans le Cantal

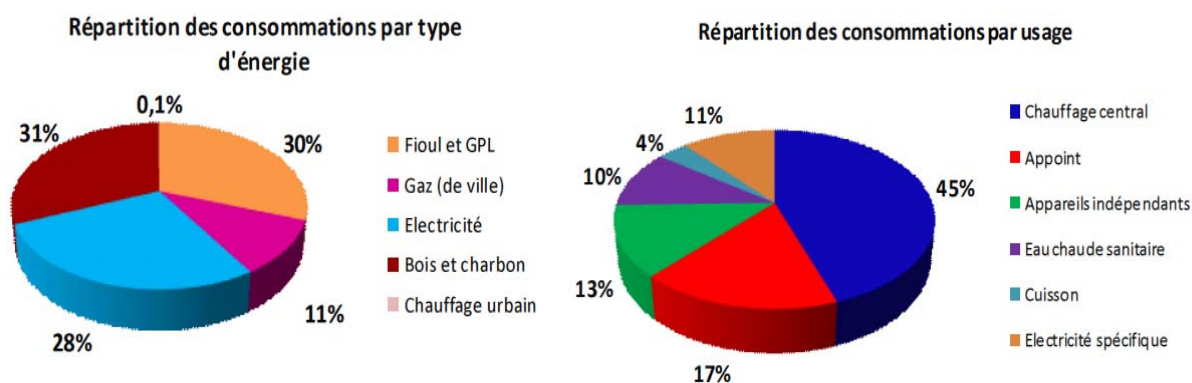
Le parc de logements est composé de 100 711 logements répartis de la façon suivante :

- 70 628 résidences principales (70%)
 - dont 28 300 ont été construites avant 1948, soit 40 %
 - dont 7 300 (10%) résidences principales potentiellement indignes
 - dont 72 % sont des maisons individuelles, majoritairement en pierres et 28 % sont des appartements, plutôt anciens (<1974)
- 18 510 résidences secondaires (18%)
- 11 573 logements vacants (11,50%)

Le département du Cantal compte 47 900 propriétaires occupants dont 24 700 **(1 ménage sur 2) sont éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)** .

b) La consommation énergétique des résidences principales

Trois sources principales d'énergie : fioul, bois, électricité



Une consommation énergétique finale (2005) du parc cantalien de résidences principales de 1 550 GWh, qui représente trois fois la consommation énergétique du tertiaire.

La consommation moyenne d'une résidence principale cantalienne est de 22 200 kWh/an (supérieure à la moyenne régionale 21 500 kWh/an) en raison de la rigueur climatique et d'une plus grande part de maisons individuelles.

c) Prospective 2020 pour le Cantal

Selon l'étude menée dans le cadre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) Auvergne, l'atteinte de l'objectif Grenelle représenterait pour le parc de résidences principales du Cantal un investissement de 825 millions d'euros, soit 55M€/an pendant 15 ans.

Afin d'éviter une perte de pouvoir d'achat pour les occupants (en raisonnant sur le coût global investissement + charges) tout en atteignant les objectifs du Grenelle, le montant du tiers financement nécessaire est estimé à 20M€/an, soit environ 37 % du montant global des travaux.

Selon l'étude, les actions prioritaires à financer sont les travaux d'isolation des façades, les travaux sur équipements thermiques et concernant la régulation de la gestion de l'énergie.

En résumé, un Plan de rénovation énergétique de l'habitat répondant pleinement au contexte de cantalien caractérisé par :

- Un parc de résidences principales :
 - aux 2/3 de propriétaires occupants
 - à 72 % constitué de maisons individuelles, majoritairement en pierres
 - plutôt ancien (à 40 % d'avant 1948), dont + de 10 % des logements potentiellement indignes
 - plus énergivore que la moyenne régionale
- Un climat d'altitude rigoureux
- Une population de propriétaires aux faibles revenus, rendant 1 ménage sur 2 éligibles aux aides de l'Anah et 2 sur 3 éligibles à la nouvelle prime destinée aux ménages « intermédiaires » (ou aux aides de l'Anah, les deux types d'aide n'étant pas cumulables)



3) Le dispositif opérationnel dans le Cantal

Pour le conseil et l'information des propriétaires occupants ou bailleurs,

le plan s'appuie sur les Points Rénovation Info Service » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui sont représentés sur le Cantal par:

le Pact Cantal, 9 rue aristide Briand à Aurillac, cantal@pact-habitat.org

Deux numéros de téléphone, pour un accueil adapté à la situation des personnes :

- ▶ 04 71 48 32 00 pour avoir des renseignements sur les aides de l'Anah
- ▶ 04 71 48 88 14 pour avoir des informations sur la maîtrise de l'énergie

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 8h-12h et 14h-17h (16h le vendredi)

Le PRIS offre un service gratuit, simple et direct et neutre au plus près des personnes qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Concernant le pilotage et le suivi du plan sur le Cantal,

la gouvernance est assurée au plan local par la mise en place le 18 octobre 2013 d'un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du logement et de l'habitat, du bâtiment mais aussi de la lutte contre la précarité énergétique dans le Cantal.

Des aides financières en place

Un ménage propriétaire-occupant sur deux dans le Cantal peut bénéficier des aides du programme « habiter mieux » géré par l'Anah et complémentaire aux aides classiques de l'Agence.

Ce programme, qui associe un grand nombre d'acteurs et en premier lieu le Conseil général et la plupart des EPCI est en place et va se poursuivre pour sa deuxième phase 2014-2017.

Il est donc opérationnel sur l'ensemble du territoire cantalien.

Pour les ménages qui ne seraient toutefois pas éligibles, d'autres aides sont également disponibles sous conditions de ressources (prime « ménages intermédiaires délivrée par l'ASP) ou non (éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable).



4) Des aides financières renforcées et adaptées

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat « J'éco-rénove, J'économise » s'adresse à tous les français pour les aider à financer des travaux de rénovation énergétique. Le soutien aux ménages modestes a été renforcé et de nouvelles aides viennent d'être mises en places pour les ménages « intermédiaires (voir ci-après les plafonds de revenus applicables dans le Cantal).

► Pour les ménages occupants les plus modestes, une subvention Anah renforcée + une prime de 3 000€

Dans le cadre du programme « habiter mieux », pour les propriétaires occupants les plus modestes, une subvention renforcée (qui couvre jusqu'à 50% du montant des travaux, contre 35% auparavant) et une prime Etat de 3 000 € pour lutter contre la précarité énergétique (pouvant aller jusqu'à 3 500€ en cas d'aides apportées par ailleurs par des collectivités).

Le plafond de ressources donnant accès aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a été relevé (ex : 26 000 € pour un couple sans enfant en province, contre 17 000 € auparavant) : 51 % des propriétaires cantaliens sont désormais éligibles à ces aides.

Elargissement du programme aux propriétaires bailleurs avec une prime de 2 000€ en plus de la subvention aux travaux de l'Anah.

► Pour les ménages des classes moyennes : une nouvelle prime d'un montant de 1 350 €

Le programme Investissements d'avenir (PIA) est mobilisé massivement, dès 2013 et en 2014, au service de ceux qui en ont le plus besoin. Ce dispositif permettra de financer durant deux ans une prime de 1 350 €, qui sera attribuée aux ménages ayant des revenus modestes ou moyens, et ne bénéficiant pas de la prime de 3 000 €.

► Pour tous, sans plafond de ressources : le crédit d'impôt développement durable (CIDD) et l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) sont aujourd'hui les deux principaux outils incitatifs à la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans le parc privé.

Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le louent, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 30 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation. Il sera ouvert aux syndicats de copropriétaires en 2014.

► La TVA à taux réduit à compter du 1/01/2014 pour les travaux de rénovation énergétique (conditions à préciser)

► Et pour les bailleurs, l'ouverture des aides de l'Anah et du programme « habiter mieux », avec une prime de 2 000€ en plus de la subvention aux travaux de l'Anah. Cette aide est conditionnée à un conventionnement APL du logement pour une durée minimum de 9 ans.

► **Les plafonds de ressources pour les propriétaires-occupants**

Composition ménage	Plafonds de ressources		
	Subvention Anah et prime à 3 000 €	Prime à 1350 €	CIDD ou éco-PTZ
1 personne	23 000 € en IDF 18 000 € hors IDF	25 000 €	Accessible sans plafond de ressources
2 personnes	35 000 € en IDF 26 000 € hors IDF	35 000 €	
3 personnes	42 000 € en IDF 32 000 € hors IDF	42 000 €	
4 personnes	49 000 € en IDF 37 000 € hors IDF	50 000 €	
5 personnes	56 000 € IDF	57 000 €	
	42 000 € hors IDF		

ET SI C'ETAIT VOUS...

TROIS EXEMPLES DE FINANCEMENT REALISES DANS LE CANTAL

NB : Le montant des aides publiques sur le territoire pour deux ménages de mêmes caractéristiques et pour une opération similaire peut varier en fonction du niveau d'aides apporté par les collectivités (communautés d'agglomération ou de communes).

Couple avec 3 enfants

- Revenu fiscal de référence : 24 166€ (plafond de revenus Anah : « modeste »)
- Travaux ; poêle bois- isolation combles – menuiseries isolantes
- Coût : 24 239€
- Aides publiques : 14 000€ représentant 58% du montant des travaux
- Reste à charge : 10 239€
- Gain énergétique annuel : 35 %
- Gain économique annuel : 1 428€

Une Personne seule

- Revenu fiscal de référence : 16 400€ (plafond de revenu Anah : « modeste »)
- Travaux : isolation combles – menuiseries isolantes
- Coût : 8 775€
- Aide publique : 7 020€ représentant 80% du montant des travaux
- Reste à charge : 1 755€
- Gain énergétique annuel : 25 %
- Gain économique annuel : 369€

Deux personnes

- Revenu fiscal de référence : 15 889 € (plafond de revenu Anah : « très modeste »)
- Travaux : remplacement de chaudière – isolation de combles
- Coût 7 903 €
- Aides publiques : 7 903 €
- Reste à charge : 0 € travaux = auto-financés par les aides
- Gain énergétique annuel : 29 %
- Gain économique annuel : 1 052 €

Ces cas n'ont qu'une valeur d'exemple car chaque situation est particulière et doit être examinée en détails.

Ils témoignent néanmoins du **niveau élevé des aides publiques à la rénovation disponibles dans le cadre du programme « habiter mieux »** de lutte contre la précarité énergétique mis en place par l'Anah en partenariat avec les collectivités (Conseil général et EPCI), les acteurs sociaux (MSA, CARSAT) et financiers (PROCIVIS Sud Massif Central) ainsi que les fournisseurs d'énergie.

Un ménage propriétaire-occupant sur 2 dans le Cantal est éligible aux aides de l'Anah, donc à ce programme qui va se poursuivre jusqu'en 2017.



5) Les acteurs du PREH

► Au plan national,

le PREH s'appuie sur des partenariats avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) et le Commissariat général à l'investissement.

Les représentants des collectivités et des professionnels du bâtiment sont associés.

► Au plan local

Le plan s'appuie sur les nombreux partenariats et actions multiples mises en place sur le territoire.

♦ **Pour le parc privé**, outre la délégation locale de l'**Anah (DDT)** et l'**ADEME**, les principaux acteurs et leurs champs d'actions respectifs sont :

Le PACT Cantal, Point rénovation Info Service pour l'ADEME (Espace Info Energie) et pour l'Anah. Le PACT est également opérateur pour le compte de l'Anah et des collectivités, et assure dans le cadre de cette autre mission l'aide aux particuliers dans le montage de leur dossier de demande d'aide Anah

Les collectivités

Le conseil régional : formation des professionnels, expérimentation tiers financement, toute action inscrite au SRCAE notamment

Le conseil général : actions sur la précarité énergétique, en synergie avec leur réseau d'acteurs sociaux

Les intercommunalités : contribution au programme « habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique

Les communes : sensibilisation et information des particuliers, participation au repérage

Les autres partenaires du programme « habiter mieux » (CARSAT, MSA, Procvivis Sud Massif Central, les fournisseurs d'énergie)

♦ **Pour la rénovation du parc public HLM**, les bailleurs sociaux et leur principal financeur : la Caisse des dépôts et Consignations

♦ **Les professionnels du bâtiment**

Le PREH vise sur une mobilisation des professionnels du bâtiment très importante à travers le moteur du développement économique et la qualité des rénovations et leur pérennité.

♦ **Les professionnels de l'immobilier, les représentants de propriétaires ainsi que les services et organismes porteurs de conseil en matière d'habitat**



6) Des informations complémentaires disponibles

Un N° AZUR a été mis en place (**0810 140 240**) pour répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Point rénovation info service (PRIS) le plus proche.

Un site internet a été créé : <http://www.renovation-info-service.gouv.fr> qui permet aux particuliers de prendre directement rendez-vous avec un conseiller Point rénovation info service

The screenshot shows the homepage of the renovation-info-service.gouv.fr website. At the top, there is a green header with the French Republic logo on the left, the website name 'renovation-info-service.gouv.fr' in the center, and the 'J'éco-rénove J'économise' logo on the right. Below the header is a navigation bar with four buttons: 'POURQUOI ÉCO-RÉNOVER ?', 'VOS AIDES FINANCIÈRES', 'EXEMPLES DE FINANCEMENTS', and 'VOUS AVEZ UNE QUESTION ?'. The main content area features a large banner with a photo of a woman and a child, with the text 'En éco-rénovant mon logement, je fais aussi un geste pour l'environnement'. Below this are two blue boxes: one for the national number 'N°Azur 0 810 140 240' and another for booking a consultation with a local advisor. Further down, there are two more boxes: one green box stating '80% des travaux de Pascal et Véronique subventionnés' and one orange box titled 'Je découvre les nombreuses aides qui existent pour financer mes travaux de rénovation énergétique'. The footer contains logos of partner organizations, the text 'Espace Points rénovation info service', and a list of government websites including 'territoires.gouv.fr', 'developpement-durable.gouv.fr', 'data.gouv.fr', 'legifrance.gouv.fr', 'service-public.fr', 'gouvernement.fr', and 'france.fr'. There is also a small link for 'Accessibilité - Mentions légales - Contact'.



NE LAISSEZ PAS
LE FROID
S'INVITER
CHEZ VOUS

